

Professeur : Franck Neveu

Séminaire annuel

Histoire des grammaires (Grammaires et représentations de la langue)

Glossaire

ATTESTATION [linguistique descriptive, linguistique de corpus, épistémologie]

Une forme ou une signification sont réputées attestées dès lors qu'une occurrence, relevée dans un corpus* écrit ou oral, en exemplifie l'usage. Par définition, la linguistique de corpus, dont la démarche procède pour l'essentiel par raisonnements inductifs, limite ses analyses aux données* linguistiques attestées.

Le recours aux attestations n'est évidemment pas sans incidence sur l'épistémologie de la science du langage puisqu'il tend à en souligner l'empiricité*. Pour autant, un objet* linguistique ne saurait se réduire à une attestation au motif que la langue préexiste nécessairement à son étude. Toute identification requiert en effet une catégorisation préalable.

Il est évident que le langage préexiste à la grammaire et que quantité de phénomènes linguistiques existent et sont produits avant même que l'on en ait une quelconque représentation. Mais il peut sembler douteux que certains phénomènes très sophistiqués, comme les domaines de la quantification ou des anaphores, soient indépendants de toute représentation. La question n'est pas de savoir si on a des exemples avant la formulation de la règle (puisque l'exemple est l'équivalent d'une règle), mais si l'on a des attestations, avant que l'on discute des exemples.

S. Aurox, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.

EMPIRICITÉ [épistémologie]

Le terme d'*empiricité* renvoie à une propriété discutée de la science du langage, son caractère empirique. L'empiricité d'une science est définie par la nature de l'objet de cette science et par la position que celle-ci adopte à l'égard de cet objet. Comme l'expose Sylvain Aurox (1998), l'ontologie de l'objet empirique peut être résumée par les propositions suivantes : il doit être « externe au sujet connaissant », « indépendant du dispositif cognitif », il doit posséder « vis-à-vis du sujet connaissant, le statut de donnée », il doit être « nécessairement une entité spatio-temporelle ». Le critère de la falsifiabilité* tel qu'il a été développé par Jean-Claude Milner est une autre formulation de certaines de ces propositions :

[...] nous considérerons qu'une science est empirique dans la mesure exacte où elle émet des propositions falsifiables. Réciproquement, une proposition falsifiable de la science aura deux caractères. D'une part, l'on peut énumérer les conditions auxquelles elle serait fautive. En conséquence, une proposition de la science est d'abord telle que sa négation n'est pas contradictoire dans les termes. D'autre part, les conditions qui rendraient cette proposition fautive doivent pouvoir en droit être construites dans l'espace et dans le temps comme des configurations matérielles observables. En conséquence, cette construction ne peut être qu'*a priori*, puisque, par hypothèse, on ne sait pas encore si les circonstances falsifiantes sont ou non réalisées. On comprend qu'on puisse par commodité parler à ce propos de *prédiction*.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Éditions du Seuil, 1989.

Esa Itkonen (*Grammatical Theory and Metascience*, 1978), Jerrold J. Katz (*Language and Other Abstract Objects*, 1981), Jean-Claude Milner (*Introduction à une science du langage*, 1989), Philip Carr (*Linguistic Realities. An Autonomist Metatheory for the Generative Enterprise*, 1990), Sylvain Auroux (*La Raison, le langage et les normes*, 1998), notamment, ont traité de manière approfondie la question de l'empiricité de la science du langage, en suivant des perspectives différentes.

En tant que science, la linguistique est la description d'un objet qui lui préexiste nécessairement (les langues, le langage). Des langues et du langage, elle retient pour l'essentiel deux ordres de réalités qu'elle ne peut dissocier : les faits et les normes*.

ÉTIQUE/ÉMIQUE [épistémologie]

Traduction de néologismes anglais formés à partir des suffixes *-etic* et *-emic*, « -étique », « -émique ». Le linguiste américain Kenneth L. Pike (*Language in Relation to an Unified Theory of Human Behavior*, 1967) a forgé ces néologismes (à partir de *phonetics*, « phonétique* » et de *phonemics*, « phonologie* ») afin de décrire deux conceptions épistémologiques possibles pour expliquer un événement humain. La conception « étique » consiste à décrire l'événement, à l'aide de critères spatio-temporels, sans formuler d'hypothèse sur la fonction de l'événement. La conception « émique » consiste à formuler une interprétation de l'événement à partir de la fonction de cet événement dans l'univers culturel où il se situe.

Dans cette perspective, notamment, la phonétique fournit les bases d'une description linguistique qui appelle nécessairement une approche « émique », la phonologie, pour caractériser les unités et déterminer la fonction qui est la leur dans l'univers de langue où elles figurent.

EXEMPLE [épistémologie]

Du latin *exemplum*, « échantillon, reproduction, modèle original, chose exemplaire ». Le terme d'*exemple* désigne une donnée ou un ensemble de données observables servant à tester la valeur d'une proposition théorique. Dans le texte linguistique, l'exemple fonctionne comme le sujet, employé en mention*, de cette proposition. Celle-ci, comme le suggère Jean-Claude Milner, peut être décrite comme un jugement d'attribution dont le sujet est une donnée de langue à partir de laquelle se formule un prédicable du type « se dire/ne pas se dire », « se rencontrer/ne pas se rencontrer ». La proposition théorique constitue donc un jugement de grammaticalité*. Contrairement à la situation qui est celle de la grammaire traditionnelle, l'exemple du texte linguistique, construit ou attesté, n'illustre pas une règle, sa fonction est épistémologique. Dans cette perspective, l'exemple peut être défini comme une instance de réfutabilité.

FACTUM GRAMMATICAE/LINGVAE/LINGUARUM/LOQUENDI [épistémologie]

Expressions latines signifiant respectivement « fait de la grammaire », « fait de la langue », « fait des langues », « fait des êtres parlants ». Ces quatre notions servent à décrire les faits primitifs qui, selon Jean-Claude Milner (*Introduction à une science du langage*), sont à la base de la connaissance linguistique. Le *factum linguae* décrit « le fait que ce que parle un être parlant mérite le nom de langue, à bien distinguer du *factum loquendi*, ou le simple fait qu'il y ait des gens qui parlent ». Le *factum linguarum* décrit le fait que, tout en constituant une classe homogène, les langues sont diverses, ce qu'atteste la traduction. Le *factum grammaticae* décrit le fait que les langues présentent des propriétés constantes, c'est-à-dire non circonstancielles, ce dont rend compte l'activité grammaticale :

De là suit la disposition terminologique la plus courante. Tout de même que le terme *langage*, dans son usage courant, sténographie le *factum loquendi*, de même dirait-on, le complexe des trois faits – *factum linguae*, *factum linguarum*, *factum grammaticae* – se trouve sténographié par le terme *langue*. S’il en est ainsi, le mot *langue* sténographie un ensemble de propositions assez spécifié. Or ces propositions déterminent un objet plausible pour la science linguistique : autant celle-ci doit prendre l’existence brute d’êtres qui parlent comme une donnée sur laquelle elle n’a rien à dire de spécifique, autant les propriétés distinctives des langues par rapport aux non-langues et des langues entre elles constituent un objet d’investigation.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

FALSIFIABILITÉ [épistémologie]

Dérivé de l’adjectif *falsifiable*, « qui peut être caractérisé comme faux ». La notion de falsifiabilité est une caractéristique intrinsèque de la science, développée notamment par le philosophe et épistémologue anglais Karl Popper (1902-1994). Pour qu’une proposition relève du discours scientifique, il faut que l’on puisse énumérer les conditions dans lesquelles cette proposition pourrait être dite *fausse*, et il faut que ces conditions soient matériellement observables, c’est-à-dire représentables dans l’espace et dans le temps, et par conséquent empiriques. La construction de ces conditions est donc une construction *a priori*, puisqu’au moment de sa formulation on ne sait pas si les circonstances falsifiantes sont réalisées. C’est la raison pour laquelle cette construction est fréquemment décrite par le terme de *prédiction**. Comme le précise Jean-Claude Milner :

La relation qu’une proposition de la science entretient à l’empirique est donc essentiellement de l’ordre de la falsification. Mais, comme l’empirique est par ailleurs manipulable par la technique, on comprend qu’une science empirique soit aussi la théorie d’une technique.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Un des problèmes majeurs posés par l’épistémologie de la linguistique est celui de l’empiricité* et de la falsifiabilité des propositions que cette science formule.

FORMALISME [logique, linguistique théorique, philosophie du langage, épistémologie]

Dérivé de *formel*, du latin *formalis*, à partir de *forma*, « forme ». Le terme de *formalisme*, appliqué à une méthodologie scientifique, désigne un ensemble de représentations abstraites exprimées au moyen d’un langage formel. Un langage formel est un artefact, élaboré à partir de concepts logiques ou mathématiques, et construit à partir de définitions *a priori*.

Un langage formel (en logique, en informatique) est orienté vers le calcul, là où le langage naturel l’est vers la prédication. Les objets n’y renvoient pas au monde. Les « expressions bien formées » s’y prêtent à des opérations calculatoires, tout particulièrement la déduction, moyennant des règles contrôlables : les expressions dérivent les unes deux autres, dans une succession algorithmique. Rien de tel dans le langage ordinaire. Certes il permet lui aussi des « calculs », notamment inférentiels. *Pierre n’a pas divorcé* permet d’inférer que Pierre est marié, que l’on pouvait penser qu’il divorcerait. Mais un tel calcul n’est pas une pure abstraction : il n’est pas indépendant des choses représentées. [...] Le « calcul » que le langage naturel autorise n’est pas sa véritable finalité.

R. Martin, *Comprendre la linguistique*, PUF, 2002.

Un formalisme suppose des conditions de formalisation strictes. Ainsi formaliser une règle*, par exemple, exige une définition rigoureuse des objets qu’elle se donne, une absence d’ambiguïté dans la définition, donc un métalangage* également stabilisé, une formulation explicite, permettant son application par un automate*, et où l’intuition par conséquent n’a aucune part.

Franck NEVEU
Professeur des Universités
Sorbonne Université, Faculté des
Lettres, UFR de Langue française
1 rue Victor Cousin | 75005 Paris
franck.neveu@sorbonne-universite.fr



Toute formule bien formée du formalisme est construite récursivement (pas à pas, en appliquant les règles aux axiomes de départ) à partir des éléments initiaux ; il en va de même des déductions à partir des axiomes. Par définition, tout formalisme est donc calculable.

S. Aurox, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.

GALILÉISME [épistémologie]

Mot dérivé du nom du physicien et astronome italien Galileo Galilei (1564-1642). Le concept de galiléisme a été utilisé en épistémologie* de la science du langage pour caractériser la méthode structuraliste en linguistique, et le scientisme explicite revendiqué par le programme génératif chomskyen.

Il n'y a aucune raison d'abandonner la méthode d'approche générale des sciences naturelles quand on aborde l'étude des êtres humains et de la société. Toute approche sérieuse de ces questions tentera d'adopter « le style galiléen ».

N. Chomsky, 1980, *Rules and Representations*, New York, Columbia University Press, cité et traduit par J.-C. Milner dans *Introduction à une science du langage*, Éditions du Seuil, 1989.

Selon Jean-Claude Milner, la science « galiléenne » peut être définie comme une configuration discursive combinant deux traits :

[...] (I) la mathématisation de l'empirique (la physique mathématique devant bien plutôt être dite physique mathématisée) ; (II) la constitution d'une relation avec la technique, telle que la technique se définisse comme l'application pratique de la science (d'où le thème de la science appliquée) et que la science se définisse comme la théorie de la technique (d'où le thème de la science fondamentale).

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Éditions du Seuil, 1989.

Reprenant des philosophes grecs de l'Antiquité la dichotomie *phusis/thesis* (réalités observables selon la nature, *phusei*, ou selon la convention, *thesei*), Milner décrit le galiléisme du structuralisme comme un galiléisme *étendu* :

[La grandeur du structuralisme] consiste en ceci : il a posé en thèse que le dilemme n'existait pas. Il a soutenu dans sa doctrine et démontré par sa pratique que des pans entiers de ce que depuis toujours on avait attribué au *thesei* pouvaient faire l'objet d'une science au sens galiléen du terme. Sans que pour autant, et là réside la nouveauté singulière, sans que pour autant le *thesei* fût ramené au *phusei*. Bien plus, les objets privilégiés de la démonstration sont justement les objets qui jusque-là constituaient la différence de l'homme à la nature : le langage, la parenté, le mariage, les mythes, les contes, la cuisine, le costume, la parure, etc.

J.-C. Milner, *Le Périple structural, figures et paradigme*, Éditions du Seuil, 2002.

GRAMMATISATION [histoire de la linguistique]

Les termes de *grammaticalisation** et de *grammatisation* ont connu une brève concurrence dans la métalangue*. Brève, en raison de la création très récente du néologisme *grammatisation*. Si le terme de *grammaticalisation* a pu servir à identifier le processus d'outillage notionnel d'une grammaire (voir Danielle Trudeau, 1992), il semble aujourd'hui à l'abri de l'ambivalence, puisqu'il s'est stabilisé dans la désignation, déjà ancienne, du processus diachronique de conversion des unités lexicales en morphèmes grammaticaux.

Le terme de *grammatisation*, quant à lui, est employé dans les sciences du langage pour désigner deux types de faits différents. D'une part, le processus d'enseignement/apprentissage de la grammaire scolaire, autrement dit la formation grammaticale partagée (ou censée l'être) par tous les membres d'une même communauté linguistique (on grammatiser un individu ou un groupe d'individus), néologisme forgé par Renée Balibar, sur le modèle d'*alphabétisation*. D'autre part, le processus par lequel on décrit une langue au moyen d'un outillage métalinguistique, que fournissent les grammaires et les dictionnaires, et qui est subordonné à un dispositif conceptuel préalable (on grammatiser une langue), acception développée par les historiens des sciences du langage, notamment par Sylvain Auroux. À partir de cette valeur, s'est développée une troisième acception, selon laquelle une notion, au terme d'un parcours historique qui en a stabilisé le sens par l'identification régulière d'un fait ou d'un ensemble de faits qu'elle a rendu possible, se trouve intégrée à un dispositif métalinguistique qui tend à se reproduire, quelle que puisse être l'approche théorique que lui réservent les ouvrages qui en attestent l'existence (on grammatiser une notion). Ce processus de grammatisation, qui est réversible (dégrammatisation), est un processus historique dont l'extension chronologique peut varier considérablement selon le degré de développement technologique dans lequel il s'inscrit. Cette acception permet donc de décrire et d'expliquer les étapes de l'histoire d'une notion grammaticale, les concurrences qu'elle a subies, les extensions et restrictions d'emplois qui ont été les siennes, voire ses évictions.

Les notions de grammaticalisation et de grammatisation marquent ainsi deux rapports à l'histoire bien différents, pourtant parfois confondus, tant restent délicats à démêler les liens étroits qui unissent la langue et la pensée de la langue, c'est-à-dire sa description, sa *grammaire*.

On peut observer que du groupe humain à la langue, et de la langue à la notion, les objets de la grammatisation, par leur diversité, témoignent manifestement de la complexité des processus visés. Sans doute est-ce là le signe d'une probable opacification progressive de la notion, et de son éclatement prévisible en une multitude d'items explicatifs. Pour l'heure, il semble toutefois légitime de postuler son opérativité.

Notons enfin que si la relativité des concepts, et des domaines qu'ils peuvent servir à définir, est un paramètre indispensable à l'élaboration de la connaissance linguistique, cette relativité s'applique aussi à l'histoire des notions elle-même. À négliger le fait que l'archive, comme tout corpus, n'est pas un donné mais un construit, celle-ci courrait le risque de borner sa contribution à une approche strictement cumulative des idées et des faits.

HYPERLANGUE [philosophie du langage, épistémologie]

La notion d'hyperlangue a été développée par Sylvain Auroux, dans le cadre d'un examen critique du rationalisme en linguistique. Elle sert à conceptualiser l'hypothèse de l'hétéronomie du langage, lequel ne saurait être défini comme une sphère d'activités existant en soi et pour soi, mais comme un moyen de communication situé dans un monde donné, parmi d'autres habitudes sociales, et fixant des limites à notre créativité* linguistique. Dans cette perspective, l'hyperlangue est un système dynamique déterminé dans l'espace et dans le temps qui permet de comprendre l'impossible position de surplomb du langage sur lui-même (illusion d'un métalangage ultime), le caractère nécessairement illusoire de la langue universelle, et la sous-détermination* des activités linguistiques par les grammaires.

[...] l'espace-temps, par rapport à l'intercommunication humaine, n'est pas vide, il dispose d'une certaine structure que lui confèrent les objets et les sujets qui l'occupent. Appelons *hyperlangue* cet espace-temps ainsi structuré. Introduire un nouvel objet (par ex. un sujet doté de capacités linguistiques déviantes, un dictionnaire, ou encore le moyen de communiquer à distance) change la structure de l'hyperlangue. Les *événements* dans l'hyperlangue (ce que nous appelons des « discours ») en changent également (plus ou moins) la structure. Toute grammaire – j'entends toute représentation qui analyse des énoncés linguistiques – contient un ensemble d'hypothèses sur

la structure d'une certaine hyperlangue. Une hyperlangue peut être stable ou instable ; elle peut être identique en tous les lieux où elle se manifeste (isotopie) ou non ; les sujets qu'on y rencontre peuvent être extrêmement puristes ou très tolérants, etc. En tout état de cause, elle est cette réalité ultime qui englobe et situe toute réalisation linguistique et limite concrètement toute innovation.

S. Auroux, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.

INVARIANT [linguistique générale, épistémologie]

Le terme d'*invariant* est employé en linguistique pour caractériser une propriété du langage que la notion d'universel ne suffit pas à faire apparaître. Antoine Culioli, dans le cadre d'une réflexion épistémologique sur l'objet de la linguistique, rappelle ainsi les principaux axes de la problématique des invariants langagiers :

[...] parler de la diversité des langues, c'est se demander si cette diversité renvoie à une spécificité réductible ou irréductible. [...] si cette spécificité de chaque langue était strictement irréductible, cela entraînerait des difficultés théoriques concernant l'objet *langage*, en tant qu'activité de l'espèce humaine (nous savons que nous pouvons apprendre plusieurs langues, passer de l'une à l'autre, etc.). Il faut donc bien qu'il y ait un certain nombre de propriétés communes pour que nous puissions acquérir des systèmes linguistiques équivalents. On posera que, parmi l'ensemble des phénomènes que j'ai appelés [...] « configurations spécifiques » il existe un sous-ensemble qui, effectivement, peut être ramené à un certain nombre de catégories, de schémas, de relations, de termes primitifs, d'opérations, d'enchaînements d'opérations qui vont nous permettre de dégager des *invariants* que l'on retrouve, sous-jacents à l'activité de langage, quelles que soient les langues que l'on considère.

A. Culioli, *Pour une linguistique de l'énonciation – Opérations et représentations*, Tome 1, Ophrys, 1990.

On peut définir l'invariant langagier comme étant ce qui dans une structure demeure inchangé après l'application de certaines transformations. Comme le précise Sylvain Auroux :

Il est bien évident que dans les sciences du langage la transformation essentielle qu'il faut considérer c'est le passage d'un énoncé (ou d'un groupe d'énoncés) à un autre de la même langue ou d'une autre langue.

S. Auroux, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.

LOCUTEUR-AUDITEUR IDÉAL [épistémologie]

La notion de locuteur-auditeur idéal est au cœur de l'épistémologie sur laquelle se fonde le générativisme chomskyen, qui postule l'efficacité d'un système de règles intériorisé par les sujets parlants, désigné par le terme de *compétence** (vs *performance**), qui constituerait la base du savoir linguistique des locuteurs, expliquant notamment leur aptitude au jugement de *grammaticalité** dans la production et la compréhension verbales. Cette perspective résulte d'une abstraction et d'une idéalisation, en ce qu'elle aboutit à la pétition de principe d'un langage* interne invariant, d'une grammaire partagée, qu'empiriquement rien ne permet d'attester, et qui repose sur un paradoxe, étudié notamment par Sylvain Auroux (1998) : soit la compétence d'un locuteur-auditeur idéal n'est celle d'aucun sujet réel, soit elle peut être attestée pour un ensemble de locuteurs à l'intérieur d'une communauté linguistique, mais elle ne couvre en ce cas, et sans en expliquer les raisons, qu'une partie des manifestations linguistiques relevant de la même langue :

Le locuteur/auditeur idéal de Chomsky est, en quelque sorte, le sujet dans lequel serait implémenté quelque chose comme un outil linguistique parfait. Il est évident que toute théorisation de phénomènes suppose une certaine idéalisation. Dans un espace linguistique très standardisé (comme le sont nos cultures grâce aux outils linguistiques, à l'école et aux communications de

masse), l'idéalisation chomskyenne a quelque chance de ne pas être trop éloignée des productions linguistiques d'une partie conséquente des locuteurs, au même titre que les grammaires scolaires. [...] À la différence des sujets rationnels que postulent l'économie ou la théorie des jeux, et qui, munis de règles de conduite définies, aboutissent éventuellement à produire des états collectifs stables, le locuteur/auditeur idéal n'est pas une bonne idéalisation. Il ne permet ni de comprendre comme les sujets parlent réellement, ni d'aborder la psycholinguistique ou la sociolinguistique. L'ontologie de la langue correspondant au locuteur/auditeur idéal de Chomsky est celle des outils linguistiques traditionnels en Occident, pas de l'activité linguistique réelle des êtres humains.

S. Auroux, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.

LOGICO-GRAMMATICAL [épistémologie]

Dans la réflexion épistémologique contemporaine portant sur le statut de l'interprétation dans les sciences du langage, la notion de contexte* est fréquemment convoquée pour mettre en opposition deux problématiques, qui définissent, par leur traitement spécifique du langage, deux champs disciplinaires distincts.

(i) La problématique du signe*, de tradition logique et grammaticale, qui rapporte le langage aux lois de la pensée, et la performance* à la compétence*, qui conçoit le sens comme le résultat d'un processus de décontextualisation, et fait du signe un artefact descriptif isolé dans une relation de représentation statique et achronique à des choses ou à des états de choses (un type*). Dans cette perspective, comme le montre François Rastier, le contexte a une action de modification ou de déformation du type :

Dans le paradigme logico-grammatical, la production et l'interprétation sont figurées par l'image du calcul, et les structures profondes sont toujours logico-formelles : le problème du contexte se formule donc comme celui du rapport des occurrences au type, et somme toute des manifestations linguistiques à leurs idéalizations. D'où une attitude ambivalente : le « bon contexte » désambiguïse et permet de rapporter l'occurrence au type adéquat, rétablissant ainsi la transparence postulée d'un sens littéral. En revanche, le « mauvais » contexte est conçu comme une déformation de l'occurrence, relativement au type. Il est donc non seulement inessentiel - puisque c'est le type qui, par définition, est essentiel - mais son action est comprise comme une perturbation.

F. Rastier, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, 129.

(ii) La problématique du texte*, de tradition rhétorique* ou herméneutique*, centrée sur la transmission (les textes sont saisis dans leur production et leur interprétation*), qui traite la performance en elle-même et pour elle-même et ne formule pas d'hypothèses sur la nature de la pensée, qui conçoit le sens non comme une relation mais comme un parcours*, donc comme le résultat d'un processus de contextualisation maximale, et le texte comme un objet empirique, produit d'une pratique* sociale. Dans cette perspective, où le contexte est défini comme une zone de localité, comme un passage du texte, la problématique contextuelle n'est pas formulée en termes de rapports type/occurrences, mais plutôt en termes de rapports occurrences-sources/reprise :

La problématique rhétorique/herméneutique échappe à l'isonomie du calcul et conteste notamment le principe de compositionnalité. Elle insiste sur les variations qualitatives : le point singulier, le détail, le tournant, le *kairos*, peuvent assurer une relation non unifiante entre le tout et les parties (contrairement à ce que permet une perspective ensembliste). Elle n'est pas objectiviste, ou du moins ne conçoit l'objectivation que comme une sommation (au besoin conflictuelle) de points de vue. Pour ce qui concerne le contexte, elle admet plutôt le paradigme de la (re)connaissance de formes que celui du calcul. [...] Au rapport du type à l'occurrence se trouve substitué celui des

« processus descendants » aux « processus montants ». Le contexte supporte et suscite un faisceau d'anticipations et de rétroactions, aussi bien inhibitrices qu'activatrices.

Ibid.

Le rôle du contexte n'est plus dès lors de déformation du type, mais d'institution des unités.

De cette approche de la fonction du contexte comme fonction d'institution des unités de langue découle nécessairement la relativisation des catégories usuelles du discours grammatical. Car en partant du fait que l'actualisation des unités ne saurait être saisie en dehors du processus interprétatif, donc en posant l'idée que l'interprétation est nécessairement requise dans l'analyse, on s'interdit le recours à des stratégies de description linguistique fondées sur l'autonomisation des signes, c'est-à-dire sur des artefacts. Il en résulte une indétermination des unités et donc aussi des limites de la langue. Cette indétermination n'est pas seulement relative aux variations théoriques dans l'activité de catégorisation. Elle est également relative aux variations contextuelles du fonctionnement des segments linguistiques, en raison de la diversité et de la complexité des interactions sémantiques à l'œuvre dans un texte entre les différents constituants du discours.

LOI [épistémologie]

Une loi, d'un point de vue épistémologique, peut être définie comme une proposition universelle, articulant des variables réelles. Une loi se caractérise donc par le fait que l'assertion qui la constitue énonce une nécessité.

[...] une loi dit quelque chose de ce qui se passe dans le monde. Pour être valide, elle doit être corroborée, c'est-à-dire prédire correctement ce qui se passe, et, bien sûr, ne pas être invalidée par un contre-exemple. Nous avons donc toujours besoin des faits pour discuter des lois.

S. Auroux, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.

La loi entre, avec le théorème, la règle et le fait, dans le champ du concept de validation* de la connaissance, et contribue à cet égard à la définition des propriétés épistémologiques des disciplines.

MATHÉMATISATION [épistémologie]

Mot dérivé du verbe *mathématiser*, formé à partir de *mathématique* sur le grec *mathêmatikos*, « scientifique », de *mathêma*, « science ». Le terme de *mathématisation* désigne d'une façon générale l'application d'un traitement mathématique à un domaine de connaissances. On l'emploie dans l'épistémologie issue des travaux du psychanalyste Jacques Lacan pour désigner l'élaboration d'un modèle théorique (ou *mathème*) destiné à la symbolisation et à la formalisation d'un objet de savoir. En épistémologie des sciences du langage, le terme vise notamment une des caractéristiques principales du galiléisme* revendiqué par le structuralisme linguistique et par le programme des grammaires formelles.

Par mathématisation, nous entendrons ceci : il ne s'agit pas de quantification (mesure), mais de ce qu'on pourrait appeler le caractère littéral de la mathématique : que l'on use de symboles qu'on peut et doit prendre à la lettre, sans avoir égard à ce qu'éventuellement ils désignent ; que l'on use de ces symboles uniquement en vertu de leurs règles propres : on parle volontiers alors de fonctionnement aveugle. Par ce caractère aveugle, et par lui seul, est assurée la transmissibilité intégrale, laquelle repose sur le fait que tout un chacun, informé des règles du maniement des lettres, les maniera de la même manière : c'est ce qu'on peut appeler la reproductibilité des démonstrations. [...]

Les concepts et propositions mathématiques qui régissent la littéralité d'une science donnée sont en droit toujours explicites ; il se peut que, pour des raisons contingentes, ils ne soient pas en fait explicitement présents à l'esprit de tous les praticiens d'une science donnée. Cela non plus

n'affecte pas l'essentiel, mais contribue à caractériser la situation d'une science. Une question devra être posée à l'égard de la linguistique : en quoi ses propositions sont-elles mathématisées ? en quoi sont-elles littérales ? en quoi leur fonctionnement est-il aveugle ? dans quelle mesure ses propositions mathématisées sont-elles explicites ?

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Éditions du Seuil, 1989.

L'intérêt de la recherche mathématique appliquée aux langues naturelles s'est trouvé illustré au cours des dernières décennies par le développement considérable du traitement automatique des langues. Mais, comme le rappelle Sylvain Auroux :

Le problème philosophique de fond demeure celui de la nature du langage humain. Le philosophe et mathématicien R. Montague proclamait qu'il n'y a pas de différence de nature entre une langue naturelle et une langue formelle. C'était tenir pour acquis une réponse positive à ce que nous avons appelé le « problème de Leibniz pour les langues naturelles ». Comment une langue naturelle, soumise à la contingence de l'histoire, pourrait-elle être simplement, c'est-à-dire seulement, un objet formel ?

S. Auroux & alii, *La Philosophie du langage*, PUF, 1996.

OBJET LINGUISTIQUE [épistémologie]

La science du langage est une science empirique en ce sens qu'elle définit une instance de réfutation qui est constituée à partir des données fournies par les langues. Elle requiert donc un observatoire*. Toutefois, il n'existe pas pour autant d'objet brut qui puisse être saisi par la science linguistique. Les objets linguistiques sont par nature des objets flous, qui ne se laissent approcher que par des faisceaux de critères. On peut, à la suite de Robert Martin (*Comprendre la linguistique*, 2002), répartir les objets linguistiques dans deux catégories distinctes : (i) les objets de la langue*, que l'on peut qualifier de *langagiers*, et qui sont des observables* de la chaîne sonore ou graphique (ex. le phonème /a/, le digramme* *ch*, etc.) ; (ii) les objets de la métalangue*, que l'on peut qualifier de *métalinguistiques*, qui sont déduits de l'observation de la langue, mais qui ne sont pas directement observables (l'adverbe, le complément d'objet, le mode, l'aspect, etc.). Mais comme le précise Robert Martin :

En fait, les objets langagiers sont également des abstractions, tout comme les objets métalinguistiques : ce que l'on observe, ce sont des occurrences de /p/ ou de /bien/ ou encore de /-age/. Dans *Elle parle assez bien l'espagnol*, *bien* est une occurrence de *bien* ; dans *Il parle bien l'anglais*, c'en est une autre. Le mot *bien* est ce qui est commun à toutes ces occurrences : le mot *bien* est un « type », c'est-à-dire une abstraction de langue qui se réalise sous la forme d'occurrences dans les discours que nous produisons. L'objet que vise le linguiste est un type. L'objet métalinguistique, plus abstrait, se définit comme une communauté de types, un objet « métalinguistique » si l'on veut.

R. Martin, *Comprendre la linguistique – Épistémologie élémentaire d'une discipline*, PUF, 2002.

OBSERVATOIRE [épistémologie]

La notion d'observatoire est au centre du débat sur l'épistémologie de la linguistique, et plus particulièrement sur le caractère empirique de la science du langage. En témoignent notamment ces deux perspectives, qui réactualisent respectivement les positions rationaliste et empiriste dans la théorie de la connaissance :

La linguistique est donc une science empirique, en ce sens qu'elle définit une instance de réfutation et que celle-ci est constituée à partir des données contingentes des langues. C'est une science expérimentale, en ceci qu'elle construit activement les observations qui donneront lieu aux

Franck NEVEU

Professeur des Universités

Sorbonne Université, Faculté des
Lettres, UFR de Langue française

1 rue Victor Cousin | 75005 Paris
franck.neveu@sorbonne-universite.fr



procédures de réfutation. Il se trouve seulement que la procédure expérimentale est dépourvue d'outillage. [...] dire que la science linguistique est une science expérimentale sans outillage, c'est dire que c'est une science expérimentale *sans observatoire*. [...] toute grammaire est un embryon de théorie linguistique. On voit la conséquence : l'instance qui devrait jouer le rôle d'observatoire ne peut être rendue entièrement indépendante de la théorie linguistique elle-même. [...] l'exemple linguistique suppose toujours au moins l'usage de catégories linguistiques ; or ces catégories, leur nature et leur nombre, leur définition, n'ont rien qui aille de soi ; et elles contraignent par avance toutes les propositions de la science linguistique : elles en excluent d'avance certaines et d'avance, parmi celles qu'elles permettent, établissent une hiérarchie préférentielle.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Sans observatoire, il n'y a tout simplement pas de théorie linguistique au sens propre. Nous sommes parfaitement capables d'identifier de multiples observatoires de langue : l'écriture, les textes, les autres langues, les corpus d'exemples, les dictionnaires, etc. La plupart des observatoires sont des construits théoriques; la linguistique ne diffère en rien des sciences physiques sur ce point. L'origine des théories linguistiques ne se confond pas avec l'origine du langage; là où il y a langage, il n'y a pas nécessairement théorie linguistique.

S. Auroux, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.

La notion d'observatoire trace ainsi une frontière toujours actuelle entre deux conceptions de la linguistique nettement antagonistes, mais que bien des aspects de la discipline et de son objet concourent pourtant à rendre aujourd'hui conciliables.

(i) D'une part, une conception théorique, qui s'appuie sur le caractère abstrait de la langue* et du langage*, et qui adopte dans l'ensemble une démarche démonstrative, c'est-à-dire déductive, formulant des hypothèses globales qui permettent de dégager rationnellement des conséquences. Cette conception a pour réquisit essentiel l'axiomatisation de la linguistique, que caractérise la formalisation* de son objet par le recours à un métalangage logico-mathématique :

[...] (I) les propriétés du langage sont formalisables; (II) elles sont formalisables parce qu'elles sont intrinsèquement formelles; (III) les propriétés formelles du langage sont un sous-ensemble limité des formalismes logico-mathématiques.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

Un des corollaires de la formalisation est la minimalité des observables, qui consiste à limiter l'analyse à un nombre aussi restreint que possible de données empiriques. On retrouve ici un aspect majeur du paradigme générativiste, réactualisé par les grammaires d'unification, où la grammaire, définie comme un algorithme* permettant de générer et de décrire l'infini des phrases d'une langue à partir d'un nombre fini de règles, est fondée sur l'introspection (jugement d'acceptabilité, d'ambiguïté, de paraphrase d'un locuteur natif sur une phrase), autrement dit sur l'absence d'observatoire de langue.

(ii) D'autre part, une conception descriptive, aujourd'hui représentée par l'essor considérable des linguistiques de corpus*, qui adopte une démarche inductive procédant par analyses de données factuelles et par généralisations, mais qui ne saurait réduire pour autant la linguistique à une simple recension de faits. Car l'existence objective de la langue comme ensemble de faits constituant son observatoire n'a bien sûr nullement pour corollaire l'absence de propositions théoriques.

Il n'y a pas de linguistique possible sans une théorie de l'abstraction et de la catégorisation, qui ait à s'interroger, entre autres, sur la pertinence de certaines formations conceptuelles, tout particulièrement dans le cas des démarches fondées sur l'introspection, qui posent l'absence d'observatoire comme une condition et un résultat de l'analyse linguistique, et qui font par là même du type* à la fois un point de

départ et un point d'aboutissement de l'explication. Il n'y a pas de science du langage possible, ni d'ailleurs de science possible, sans observatoire.

Reste à définir la nature des observables, lesquels, comme l'a proposé Antoine Culioli, peuvent être appréhendés comme des données empiriques construites, c'est-à-dire comme des faits susceptibles d'être ramenés à une représentation métalinguistique. C'est à cette condition que l'observatoire peut être décrit non pas seulement comme attestation mais comme institution de la langue, selon un processus consistant à catégoriser une donnée factuelle, en la faisant passer du statut d'item, actualisé par son contexte, à celui d'occurrence* indexée, activant un type.

ONTOLOGIE [épistémologie, philosophie du langage]

Du grec *ontos*, « être », et *logia*, « théorie », sur *logos*, « discours ». D'un point de vue épistémologique, le terme d'*ontologie* est couramment défini comme l'ensemble des objets qu'une théorie admet.

D'un point de vue philosophique, l'ontologie est l'étude de l'être en tant qu'il est, indépendamment de ses déterminations particulières, autrement dit l'étude de l'être entendue au sens de ce qui est commun aux entités existantes. La problématique philosophique de l'ontologie se laisse formuler par deux types de questionnements, proposés par Martin Heidegger (*Être et temps*) : *Qu'est-ce que le fait d'être ?* et *Qu'est-ce qui est ?* Autrement dit un questionnement portant sur le phénomène, et un questionnement portant sur la nature des entités résultant du phénomène.

L'ontologie intéresse la science linguistique en ce qu'elle problématise un aspect fondamental du langage, puisque parler, c'est, notamment, désigner et dénommer des entités, et prédiquer des propriétés de ces entités. L'existence des entités est-elle nécessaire à leur expression langagière ? Quel statut assigner aux objets de la fiction ? Leur existence langagière signifie-t-elle leur existence ontologique ? Qu'est-ce présupposer l'existence d'une entité ?

L'ontologie permet également d'interroger la nature des relations entre les catégories perceptives et les catégories linguistiques, et de poser la question de l'existence des catégories prélinguistiques. L'ontologie permet en outre de penser le statut des objets que la science du langage se donne, objets situés tout à la fois dans la langue et dans la représentation des phénomènes linguistiques. Mais comme le suggère Sylvain Auroux :

Si nous voulons respecter le principe du réalisme épistémologique, l'ontologie (quel que soit son intérêt intrinsèque), parce qu'elle soulève des questions qui demeurent largement ouvertes, ne peut qu'être seconde par rapport aux modes de validation lorsqu'il s'agit de caractériser les disciplines.

S. Auroux, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.

POSSIBLE DE LANGUE [épistémologie]

La notion de possible de langue, développée par Jean-Claude Milner, repose sur le principe d'un jugement différentiel, conditionnant la validité de l'hypothèse grammaticale, principe selon lequel tout ne peut pas se dire. Dans cette perspective, il est entendu qu'une donnée linguistique peut être matériellement possible, autrement dit attestée, tout en étant impossible en langue, et inversement. Il peut en effet exister différents systèmes de répartition des formes possibles et impossibles au sein d'une même communauté linguistique. Il existe également des illusions du jugement de langue, et des erreurs dans la mise en œuvre de la grammaire par les sujets parlants. L'hypothèse grammaticale doit être ainsi minimalement définie par une double distinction : (i) entre formes possibles et formes impossibles ; (ii) entre possible de langue et possible matériel.

Cette disjonction entre les deux systèmes de possibilité est essentielle à l'activité grammaticale. Si elle n'est pas admise, alors cette activité se dissout : si effectivement le possible et l'impossible de

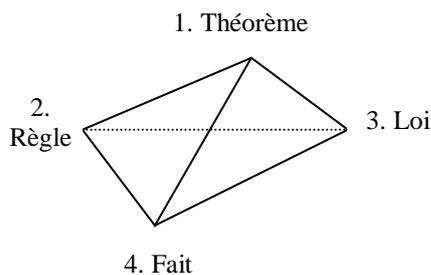
langue se confondent entièrement avec le possible et l'impossible matériels, alors on peut et on doit se borner à constater ce qui se dit et ne se dit pas matériellement : la raison grammaticale n'est rien de plus et rien de moins qu'un magnétophone. Si en revanche on admet la disjonction, l'activité grammaticale autonome devient licite.

J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, 1989.

VALIDATION [épistémologie]

Toute discipline scientifique est caractérisée par des propriétés épistémologiques variant selon le mode de validation de la connaissance pour la discipline en question. Chercher à déterminer les propriétés épistémologiques d'une discipline suppose un questionnement sur les conditions de vérité des propositions qu'elle formule. Sylvain Auroux distingue à cet égard quatre types de propositions susceptibles de définir des propriétés épistémologiques : (i) un théorème, c'est-à-dire une proposition dont la vériconditionnalité* dépend du fait qu'elle est en adéquation avec un système donné et qu'elle résulte d'axiomes* et de règles déductives admises ; (ii) une règle, c'est-à-dire une prescription qui, par définition, ne saurait avoir de valeur de vérité puisqu'elle formule non pas ce qui est mais ce qui doit être ; (iii) une loi*, c'est-à-dire une proposition universelle ; (iv) un fait, c'est-à-dire une réalité contingente qui formule une proposition non universelle et dont la vériconditionnalité dépend de l'existence ou de l'inexistence de ce qui est asserté.

Ces propositions forment les constituants de ce que S. Auroux appelle le *tétraèdre de validation* :



S. Auroux, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, 1998.